

COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : Mesdames BRIVET Sylvette, CHAUDIER Alexandra, CHOLVY Mélanie, Messieurs BLANC Pierre, CHIEZE Bernard, GODEFROY Cyril, PLATZ Bernard, ROCHE Stéphane, VIVAT Thierry formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : M. NAUDOT Olivier

Était absent : M. CHAPUIS Jean-Marc

Pouvoir : M. NAUDOT Olivier a donné pouvoir à Mme BRIVET Sylvette.

Mme Alexandra CHAUDIER a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h32.

❖ **Comptabilité passage à la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023**

La comptabilité des municipalités va devoir passer à la M57, nouvelle nomenclature budgétaire et comptable, nouveau référentiel, et ce au plus tard le 1er janvier 2024. Les conseillers ne souhaitent pas rentrer plus dans le détail.

Notre commune pourrait commencer à appliquer cette nomenclature à compter du 1er janvier 2023.

La secrétaire a suivi une formation dans ce sens.

Le Conseil Municipal décide d'adopter cette nouvelle nomenclature et ce qui en découle.

Présents	9	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
----------	---	----------	----	------	----	--------	---

Convention GESTION DES EAUX PLUVIALES « GEPU » entre la commune et la CAPCA

La CAPCA souhaite laisser aux communes la gestion des eaux pluviales urbaines.

Sur notre commune ceci concerne le village et le hameau de La Serre.

Nous avons essayé d'estimer le temps passé par la commune pour l'entretien (nettoyage des grilles et fossés) et l'avons évalué à 950€ par an. Cette somme sera enlevée des attributions de compensation versées par la CAPCA à la commune de Saint Cierge la Serre puis reversée comme rémunération pour le travail effectué.

Ce qui sera au final une opération financière neutre.

Pour des travaux un peu plus conséquents la commune peut demander à la CAPCA d'intervenir, dans ce cas la CAPCA refacture ses interventions à l'euro près à la commune.

Enfin pour des travaux de gros investissements, comme les travaux réalisés au centre bourg, une convention sera signée spécifiquement.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette organisation.

Présents	9	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
----------	---	----------	----	------	----	--------	---

❖ **Création d'un poste adjoint technique à 5h00 hebdomadaires annualisées**

Mme Cindy VERMEREIN n'assurera bientôt plus la garderie et le ménage de l'école et se concentrera sur le secrétariat de mairie. Nous devons par conséquent créer un emploi pour l'entretien des locaux communaux et la garderie au sein de l'école, à compter du 01 octobre 2022, pour une durée hebdomadaire de 5 heures annualisées. C'est Mme Laure NEVISSAS qui a été retenue pour assurer cet emploi.

Le Conseil Municipal décide la création du poste adjoint technique à 5h00 hebdomadaires annualisées.

Présents	9	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
----------	---	----------	----	------	----	--------	---

❖ **Modification du poste adjoint administratif à 15h00 hebdomadaires annualisées**

Suite à ce changement nous créons un poste d'adjoint administratif territorial consacré exclusivement au secrétariat de mairie.

Il est proposé de créer ce poste à temps non complet de 15 heures hebdomadaires annualisées et de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à 20 heures hebdomadaires créé le 22 mars 2018.

Le Conseil Municipal décide la création du poste adjoint administratif à 15h00 hebdomadaires annualisées et de supprimer celui à 20h00 hebdomadaires annualisées.

Présents	9	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
----------	---	----------	----	------	----	--------	---

❖ **Audit SDE**

M. Bernard PLATZ présente les possibilités de photovoltaïque sur la commune. Il donne copie à chacun d'une synthèse de l'étude du SDE sur les possibilités d'implanter des panneaux sur neuf toitures communales au village avec les coûts et les durées d'amortissement.

Concernant l'éclairage public il précise qu'un lampadaire supplémentaire pour l'arrêt de bus de la Serre aurait un coût de 501€ pour la part communale et de 668.17€ pour la part du SDE. La mise en place d'une horloge astronomique pour la gestion de l'éclairage public serait de 2 258.40€ pour la commune et de 2903.65€ pour le SDE.

Il propose que la commune adhère au projet de convention du SDE qui permettra de faire un audit énergétique gratuit sur la commune.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce projet.

Présents	9	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
----------	---	----------	----	------	----	--------	---

❖ **Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

Rapport n°1 : Centre aquatique CAP'AZUR

La piscine de Privas CAP'AZUR, de compétence communautaire est déficitaire. La CLECT a acté le déficit 550 000€.

Un débat a eu lieu entre les conseillers : certains ne veulent pas cautionner ce déficit et rejettent de ce fait que cet équipement soit passé communautaire.

Le Conseil Municipal approuve le rapport n°1 de la CLECT.

Présents	9	Exprimés	10	Pour	3	Contre	3	Abstention	4
----------	---	----------	----	------	---	--------	---	------------	---

Rapport n°2 : Révision libre des attributions de compensation des communes de Gilhac et Bruzac, Saint-Appolinaire-de-Rias, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-Le-Roux et Silhac

La CLECT a décidé de remettre à zéro les contributions des anciennes communes de la Communauté de communes du Pays de Vernoux.

Le Conseil Municipal approuve le rapport n°2 de la CLECT.

Présents	9	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
----------	---	----------	----	------	----	--------	---

❖ **Convention mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners »**

Les petits déjeuners le matin, au sein de l'école, ont été mis en place comme l'an dernier.

Afin d'être de nouveau subventionné, nous devons signer une nouvelle convention pour 2022/2023

Le Conseil Municipal approuve la convention « Petits déjeuners » 2022/2023.

Présents	9	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
----------	---	----------	----	------	----	--------	---

❖ **Tarifification location tables/bancs**

Décision prise de ne pas faire de tarification mais de mettre en place des plages horaires pour la remise et la restitution afin de limiter les dérangements pour les élus et employés de la commune.

❖ **Questions diverses**

- *Route des Crêtes : il est prévu des travaux d'enfouissement des réseaux (Orange, fibre, éclairage public) par l'entreprise EIFFAGE.
Le goudronnage de la voirie se fera une fois ceux-ci finalisés.*
- *Points école :*
 - *Le plan numérique a permis d'acheter des tablettes et un vidéoprojecteur.*
 - *Actuellement en cours, le plan bibliothèque (subvention de 1700€) qui permettra l'acquisition d'un grand nombre de livres (plus d'une centaine d'ouvrages).*
 - *Mme Laure NEVISSAS a bien pris ses marques à l'école.*
 - *Problème récurrent d'arrachage des affichages sur le portail de l'école, une vitrine sous clés va être achetée.*
 - *Radon : un nouveau diagnostic va être réalisé.*
- *Décoration de Noël : débat sur l'opportunité d'en mettre sur la commune, quels lieux et combien.*
- *Elagage des arbres : penser à l'élagage des arbres au cimetière, dans la cour d'école et devant le Temple lorsqu'il y aura la nacelle.*

Séance levée à 20h06.